

GOFFART

FORMATIONS

LA SÉCURITÉ N'ATTEND PAS

Catalogue
des FORMATIONS



SECOURISME



SÉCURITÉ INCENDIE



HABILITATION ÉLECTRIQUE



HABILITATION VÉHICULE ÉLECTRIQUE



ERGONOMIE & SANTÉ AU TRAVAIL



HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT



FORMATION ECHAFAUDAGE



FORMATION AIPR



ÉLUS, COLLECTIVITÉS & ERP



AUTORISATION DE CONDUITE



ESPACE CONFINÉ



FORMATIONS SPÉCIFIQUES

2024

PRÉPARATION À LA VISITE DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ DES ERP



7H



1-8

Compétences développées / objectifs

Vous représentez un établissement recevant du public et souhaitez préparer la visite de la commission de sécurité grâce à un audit externe préalable permettant de relever les différents points d'amélioration au sein de votre établissement.

Programme de la formation

Les rappels réglementaires

- Le Code de la Construction et de l'Habitation
- L'arrêté du 25 juin 1980 modifié (les grands établissements)
- L'arrêté du 22 décembre 1981 modifié (type M)
- L'arrêté du 22 juin 1990 (les petits établissements)
- Le Code du Travail

Les principaux articles

- Article R.143 - 3
- Article R.143 - 4
- Article R.143 - 34
- Article R.143 - 42

Les vérifications techniques

- Les grands principes (Articles GE et PE) :
 - Lors de travaux
 - En exploitation
 - Sur mise en demeure
- Les obligations des techniciens compétents :
 - Établir un rapport détaillé et conclusif (mentionner le bon fonctionnement ou non)
 - Annexer au Registre de Sécurité, le rapport afférent

Les installations soumises à vérification

- Travail individuel d'énumération
- Restitution du/des stagiaire(s)
- Analyse de la liste et correction éventuelle par le(s) formateur(s)
- Rappel des obligations de vérification soit par un technicien compétent ou un organisme agréé par le(s) formateur(s)

Analyse d'un Registre de Sécurité existant (celui du lieu)

Explication et réalisation d'une Commission de Sécurité

- Définir les objectifs
 - Documentaires
 - Techniques

Fin de formation, échange avec le(s) stagiaire(s) du programme

Méthodologie utilisée

Exemples de missions :

- Rédaction des consignes générales de sécurité incendie
- Définition du rôle de chaque collaborateur dans la lutte contre l'incendie et l'évacuation
- Mise en place de consignes spécifiques (coupures fluides, mise à l'arrêt d'installations...)
- Définition de procédures d'alerte aux secours internes et externes en cas d'incendie
- Rédaction de consignes d'évacuation et formation des équipes aux consignes
- Mise en place de consignes d'exploitation du réseau de sprinkler

PUBLIC VISÉ

- Toutes personnes qui souhaite rédiger ou modifier les consignes de sécurité incendie

PRÉREQUIS

- Comprendre et parler le français

LIEU DE FORMATION

- Choix d'une salle adaptée à l'accueil de 10 personnes

FORMATEUR

- Formateur spécialisé en Sécurité Incendie

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Toutes les sessions sont réalisées en présentiel, Intra ou en Inter entreprise ;
- Le délai d'inscription est de 10 jours ;
- Si vous pensez être en situation de handicap, vous pouvez nous contacter

TARIFS

- Merci de bien vouloir nous contacter, réponse sous 48 heures



CERTIFICATIONS



Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION



GOFFART FORMATIONS

06 84 95 92 54

goffart-formationen@orange.fr

35, Avenue Kennedy - 76120 Grand Quevilly